

Depuis le 14 Octobre, nous sommes entrés en négociation sur nos retraites avec toutes les composantes patronales de l'Institution.

Pierre BELLAICHE, Président du SHN, dirige ces négociations, en accord total avec **Pascal RIBIER, Secrétaire Général** et Délégué syndical Central au PMU et avec l'aide précieuse de **Pierre COULON** (Retraité), **Michel RONSEAU** (France-Galop), **Serge-Christophe RANNAUD** (Cheval Français), **Claude PETTITI** (PMH) et de **Patrice ENSARGUEX** (PMU).

Le **SHN/CGC** et la **CFTC** sont les seuls à avancer un texte commun qui garantit enfin nos retraites complémentaires, **acceptable par une majorité des organisations syndicales** et recevable par la direction.

Nous portons à votre connaissance ce projet d'accord sur les ARS et **nous sollicitons expressément votre avis**, sachant que les propositions de la Direction sont, à ce stade, bien en dessous de nos propositions.

- Par courrier au **SHN/CGC, 38 rue EUGENE OUDINE, 75013 PARIS.**
- Par mail depuis votre messagerie à l'adresse **shn-cgc@pmu.fr.**
- Par mail en vous rendant sur notre **site intranet** et en cliquant sur



SYNTHESE DE NOTRE PROJET

A tout préalable le système actuel verra sa **FERMETURE**.

1. La totalité des impayés (40 M€) nous sont enfin **définitivement acquis** (lettre de Mrs COPE-BUSSEREAU-LE FOLL et CAZENEUVE).
2. **L'engagement des Sociétés Mères à consolider** le système en cas de besoin à l'équilibre.
3. **Les retraites seront augmentées chaque année** conformément à l'indice INSEE.
4. **Aucun changement pour les retraités** (VCT) hormis le taux de réversion qui passe de 60% à 54%. Seules les retraites des anciens régimes au-delà de 30000 euros... verront la valeur du point gelée.
5. **Les salariés en activité ayant plus de 15 ans gardent leur ancienneté** à la fermeture et leurs droits futurs se calculeront sur une base de **80% au lieu de 100%** (exemple : 5 années pleines représentent $5 \times 80\% = 4$ ans, soit une perte d'une année tous les cinq ans).
6. Une **cotisation de 1%** sera demandé aux salariés qui sera abondée **par 3% du coté Employeurs** qui servira à l'octroi d'une future retraite pour tous après la fermeture du système.
7. Une **soulte** non encore définie et proposée par la Direction est à envisager pour les moins de 15 ans qui ne voudront pas du système ARS (cette soulte est optionnelle et au seul choix du salarié)

Il vous reste quelques zones d'ombres ? N'hésitez-pas à nous contacter par téléphone, par mail ou par courrier.

- Pour les Retraités : pierre.bellaiche@sfr.fr tel : 06 07 41 80 73
- Pour les actifs : ribier@orange.fr tel : 06 89 63 56 36